

# **REGLEMENT DU JEU CONCOURS**

« 10 ans Bioburger »

Du 08/07/2021 au 21/07/2021 à 23h59

## **ARTICLE 1 : La société organisatrice**

La société Green Food Development, dont le siège social est au 14-16 Boulevard Poissonnière- Paris 75009, inscrite au RCS de Paris sous le numéro B 789 342 565, organise un jeu-concours intitulé « 10 ans Bioburger » avec obligation d'achat.

## **ARTICLE 2 : Déroulement du jeu**

### **1. Accès et période de jeu**

Le jeu concours se déroulera du 08 au 21 Juillet 2021 à 23h59, date et heure de Paris. Pour participer, il est nécessaire :

- de passer une commande composée d'un menu burger + frite + boisson , ci-après le Menu, dans l'un des 11 restaurants Bioburger ou via Uber Eat
- ou de répondre à une question, dans les conditions énoncées à l'article 3, sur Instagram.

### **2. Condition de participation au jeu**

Ce jeu-concours est ouvert aux personnes, âgées d'au moins 18 ans, capables, à la date d'ouverture du concours et demeurant en France, commandant le Menu directement dans l'un des restaurants Bioburger ou commandant le Menu Bioburger sur Uber Eat.

Concernant les participants au concours Instagram, le jeu concours est ouvert à toute personne, âgée d'au moins 18 ans à la date d'ouverture du concours, ayant un compte Instagram et demeurant en France.

Ne pourront participer au jeu-concours les membres du personnel de la société organisatrice et leur famille ainsi que les membres du personnel des sociétés participantes ou ayant participé à la conception, à l'organisation et à la réalisation de l'opération ainsi que leur famille.

La société Bioburger se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le jeu, si les circonstances l'exigent, et notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait, et sans indemniser les participants.

### **3. Support de communication de l'opération**

A titre informatif, la communication relative au jeu concours pourra être faite de la manière suivante :

- Via des publications sur le réseau social Instagram
- Sur le site internet <https://www.bioburger.fr/>
- En restaurant

Le règlement du jeu concours sera disponible sur le site internet <https://www.bioburger.fr/actus/10-ans> ainsi que dans chacun des restaurants Bioburger.

Le nom des gagnants ne seront pas rendus public.

## **ARTICLE 3 : Modalités de jeu**

La société met en jeu 23 cartes gagnantes à savoir :

- 11 cartes gagnantes en restaurant (soit une carte par restaurant)
- 11 cartes gagnantes dans les commandes Uber Eats (soit une carte par restaurant)
- 1 carte gagnante via Instagram

Concernant les 11 cartes gagnantes pour les commandes passées en restaurant et les 11 cartes gagnantes pour les commandes passées via Uber Eat, les cartes seront placées directement dans les commandes éligibles comprenant le Menu acheté par les participants.

La liste des restaurants est disponible ici : <https://www.bioburger.fr/restaurant/>.

Les participants reconnaissent expressément qu'ils participent librement au jeu concours et que l'achat du Menu par leurs soins n'est pas motivé par l'espérance du gain pouvant résulter de la participation au jeu.

Concernant la carte gagnante d'Instagram, les participants devront répondre en commentaire à une question choisie par la Société Organisatrice sous un post dédié au jeu concours.

Pour être valable, le commentaire devra comporter la bonne réponse à la question : Quelle est l'adresse exacte du premier restaurant?

Tout commentaire ne comportant pas cette information ne sera pas pris en compte pour le tirage au sort.

#### **ARTICLE 4 : Lots mis en jeu**

La Société Organisatrice met en jeu 23 lots correspondant aux 23 cartes.

Un lot correspond à des codes promotionnels d'une valeur unitaire de 14€ multipliés par l'âge du gagnant (par exemple : Mme Y, 22 ans, trouve une carte gagnante dans sa commande Bioburger, elle gagnera 22 codes promotionnels d'une valeur unitaire de 14€).

Le retrait des codes promotionnels devra s'effectuer dans la limite d'un mois à compter de la date de fin du jeu concours. Les codes promotionnels sont nominatifs et seront à utiliser en restaurant exclusivement. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité de la personne lors de l'utilisation des codes promotionnels. Les codes promotionnels sont à utiliser sans limite de temps.

Les lots ne pourront être échangés sous forme de contrepartie financière ou contre un autre lot, ils sont non cessibles, et non cumulables avec d'autres offres promotionnelles en cours.

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer ces lots par d'autres dotations d'une valeur équivalente.

#### **ARTICLE 5 : Carte à gagner via Instagram : tirage au sort**

Le tirage au sort sera effectué le 22 juillet 2021, sous le contrôle de la Société Organisatrice, parmi l'ensemble des commentaires reçus entre le 8 juillet 2021 et le 21 juillet 2021 à 23h59, date et heure de Paris, la date du commentaire faisant foi.

Seuls les commentaires valablement publiés et comportant les informations citées à l'article 3 seront pris en compte pour le tirage.

La fin du concours sera annoncée en commentaire sous le post du jeu concours.

#### **ARTICLE 6 : Remise des lots**

Concernant les cartes gagnantes via les commandes en restaurant et via les commandes Uber Eat, les lots seront à récupérer en caisse du restaurant où la commande contenant la carte gagnante a été passée. La carte gagnante et la pièce d'identité du gagnant seront demandées afin de constater la victoire, les nom et prénom du gagnant afin de l'inscrire sur les codes promotionnels et l'âge du gagnant afin d'allouer le bon nombre de codes promotionnels.

Concernant la carte gagnante d'Instagram, le gagnant sera contacté par message privé sur Instagram et la carte lui sera envoyée par ce biais. Les lots seront à venir récupérer en caisse de l'un des 11 restaurants Bioburger. La carte gagnante et la pièce d'identité du gagnant seront demandées afin de constater la victoire, vérifier les nom et prénom du gagnant afin de l'inscrire sur les codes promotionnels et l'âge du gagnant afin d'allouer le bon nombre de codes promotionnels.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de retard, perte, détérioration ou tout autre problème.

#### **ARTICLE 7 : Acceptation du règlement :**

La participation au jeu-concours implique l'acceptation par les participants de toutes les clauses, sans réserve, du présent règlement.

#### **ARTICLE 8 : Responsabilité**

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Elle ne saurait également être tenue pour responsable en cas de problème de diffusion pouvant intervenir pendant la durée de l'opération.

Toute modification du jeu concours et du présent règlement fera l'objet d'une communication sur le site internet <https://www.bioburger.fr/>.

Aucune réclamation liée au jeu concours ne sera acceptée ou traitée au-delà d'un délai de trois mois suivant la date de fin du concours, soit le 21 juillet 2021.

Le participant décharge Instagram de toute responsabilité et déclare avoir pris connaissance que la promotion n'est pas gérée ou sponsorisée par Instagram.

#### **ARTICLE 9 : Informatique et liberté**

Les données personnelles des participants, recueillies dans le cadre du jeu concours, sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation et pour la gestion du jeu concours.

Elles sont uniquement destinées à la Société Organisatrice, Bioburger, responsable du traitement.

Données collectées	Finalités	Bases légales	Durées de conservation
Pièce d'identité (nom, prénom, âge)	Allouer le lot nominatif gagné	Obligation contractuelle	Le temps d'allouer le lot
Pièce d'identité (nom, prénom)	Vérifier que l'identité de la personne utilisant les codes promotionnels est exacte	Obligation contractuelle	Le temps de la vérification
Information librement accessible sur votre compte Instagram	Contacter le gagnant du jeu concours afin de lui remettre la carte gagnante	Obligation contractuelle	Le temps de la transmission de la carte gagnante

Si les données précitées ne sont pas fournies, la Société Organisatrice ne sera pas en mesure de donner le lot au gagnant et le gagnant ne sera pas en mesure de récupérer/utiliser les codes promotionnels.

Vos données personnelles ne sont pas transférées en dehors de l'Union Européenne.

La Société Organisatrice s'engage à l'égard des personnes concernées, à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants :

- Droit d'accès : le droit d'être informé et de demander l'accès aux données personnelles que nous traitons ;
- Droit de rectification : le droit de nous demander de modifier ou de mettre à jour vos données personnelles lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes ;
- Droit d'effacement : le droit de nous demander de supprimer définitivement vos données personnelles ;
- Droit de limitation : le droit de nous demander d'arrêter temporairement ou définitivement le traitement de tout ou partie de vos données personnelles ;
- Droit d'opposition : le droit de refuser à tout moment le traitement de vos données personnelles pour des raisons personnelles et le droit de refuser le traitement de vos données personnelles à des fins de marketing direct ;
- Droit à la portabilité des données : le droit de demander une copie de vos données personnelles au format électronique et le droit de nous demander de transmettre ces données personnelles pour une utilisation par un service tiers ;
- Droit de ne pas être soumis à la prise de décision automatisée : le droit de ne pas être soumis à une décision basée uniquement sur la prise de décision automatisée, y compris le profilage, dans le cas où la décision aurait un effet juridique sur vous ou produirait un effet significatif similaire.
- Droit de définir le sort de vos données post-mortem.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL <https://www.cnil.fr/>.

Afin d'exercer vos droits auprès de Green Food Development, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse postale 14-16 boulevard Poissonnière , 75009 - Paris ou un e-mail à [wecare@bioburger.fr](mailto:wecare@bioburger.fr)

Toute demande par courrier postal ou courriel devra porter votre signature et préciser l'adresse à laquelle devra vous parvenir la réponse. En cas de doute, la photocopie d'un titre d'identité pourra vous être demandée pour donner suite à votre demande. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

#### **ARTICLE 10 : Propriété intellectuelle**

Toute reproduction et représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu concours sont strictement interdites, conformément aux lois applicables en matière de Propriété intellectuelle.

#### **ARTICLE 11 : Attribution de compétence**

Les participants acceptent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister. En cas de litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement un règlement amiable devra être envisagé avant toute autre action.